FFR
LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE

BUREAU DE LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE DE RUGBY

Mercredi 9 avril 2025

Procès-verbal

Lieu : Siège social, Villeneuve d'Ascq.
Heure : 19h

Membres présents : ABRAHAM Thomas, BARTHOLOMEUS Christian, CADOUT Gérard, CODRON Claude, DIERS Mélissa-Andrea, DRIEUX Marie, DUBAR Bertrand, FINET Jean-Pierre, ROBIN Sandrine, VIZIER Christian.
Membres excusés : CARREZ Sébastien, GRADEL Olivier.
Membres absents : /
Invités : DENGREVILLE Claude, HABERSTICH Perrine, LEBEGUE Martin, SALEILLE Martin.

La réunion est ouverte à 19 par le Président.

Ordre du jour :

- Médailles de la Ligue
- Directives phases finales
- Gratuité des licences
- Organisation des phases finales
- Questions diverses

I) Médailles de la Ligue

Claude Dengreville intervient pour présenter la remise des médailles de la Ligue pour cette saison. Les clubs ont fait 11 demandes, dont 6 femmes, ce qui signifie que pour la première fois les femmes sont majoritaires. Claude propose de remettre ces médailles pendant les finales régionales des 26 et 27 avril. Cependant, les élus du Bureau estiment que ces remises vont prendre trop de temps et qu'il serait judicieux d'honorer ces bénévoles dans leur club respectif.

Ainsi, les médailles seront remises directement dans les clubs lors des assemblées générales ou des événements. L'élu qui se déplace à l'événement sera chargé de remettre la médaille de la Ligue au bénévole concerné.

II) Directives phases finales

Jean-Pierre Finet souhaite intervenir pour expliquer la procédure mise en place par la FFR pour la désignation des terrains neutres, ainsi que pour la nomination des délégués financiers qui ont la charge de contrôler la billetterie. Notre Ligue n'ayant pas de délégué financier, c'est Jean-Pierre qui assumera ce rôle.

Bertrand Dubar rejoint la réunion en cours.

III) Gratuité des licences

Par suite d'un mail adressé aux élus, un club a remis en cause l'opération « gratuité des licences » car seules les parties assurance et cotisation FFR sont gratuites, pas l'entièreté de la licence et notamment la part Ligue (6€ par licencié).

Le « manque à gagner » estimé est d'environ 1550€ si nous procédons à la gratuité de la part Ligue.

Perrine Haberstich rappelle que, si les élus décident de la gratuité de la part Ligue, cela n'engage pas les comités départementaux à faire de même, ni les clubs à procéder à l'affiliation gratuitement (certains d'entre eux procédant à une tarification gratuite).

Marie Drieux déclare que cette proposition va à l'encontre de ce qui était fait les dernières années puisque la part Ligue n'a jamais été gratuite, mais toujours assumée par les clubs. Jean-Pierre Finet répond que ce point n'avait jamais été soulevé auparavant.

Cette proposition est soumise au vote.

Pour la gratuité : 2 voix.

Abstention : 0

Contre la gratuité : 7 voix.

La résolution n'est pas adoptée.

Mélissa Diers rejoint la réunion en cours.

IV) Organisation des phases finales

La logistique est bien tenue. Les officiels de matchs ont été sollicités par Laon pour l'organisation. Des secouristes bénévoles titulaires du PSC1 seront présents pour encadrer les deux journées sous la responsabilité de Karim Ounas.

Les boucliers et les médailles ont été commandés auprès de Défis sports et seront reçus avant les finales.

Le planning de rencontres définitif a été envoyé par Bertrand Dubar ce jour.

Les invitations de la Ligue pour les clubs, les élus, les partenaires et les salariés vont être envoyées dans les prochains jours.

V) Questions diverses

- Congrès FFR : 3, 4 et 5 juillet à Clermont-Ferrand. La participation de Claude Codron, Olivier Gradel, Jean-Pierre Finet, Martin Lebègue, Martin Saleille et Perrine Haberstich sera assurée par la FFR. Les autres membres du Bureau qui souhaitent participer doivent se manifester auprès de Jean-Pierre.
- Dossier candidature à 5 : le dossier est en cours de finalisation par Perrine Pauchet. Il est à rendre pour le 30 avril.
- Martin Lebègue demande une clarification sur les demandes d'officiels de matchs faites par les élus. Il lui est précisé que ces demandes doivent rentrer dans son budget.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée à 21h.

Pour faire valoir ce que de droit,

Claude Codron

Président

